

GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Guide de cohabitation entre pagayeurs et pêcheurs sur la rivière Ste-Anne, en Gaspésie

La période de pêche au saumon se déroule du 15 juin au 30 septembre

AUX PAGAYEURS

À l'approche d'un pêcheur...



Signalez votre présence, approchez-vous lentement et préparez-vous à arrêter.



Si le pêcheur a ferré un saumon, arrêtez-vous et attendez qu'il ait terminé avant de passer.



Analysez la situation et déterminez les différents passages sécuritaires possibles.



Prenez la direction indiquée par le pêcheur, si vous pouvez le faire de façon sécuritaire.

AUX PÊCHEURS

À l'approche d'un pagayeur...



Assurez-vous d'être bien vu et soyez attentif à l'arrivée de pagayeurs.



Arrêtez temporairement votre activité pour votre sécurité et celle du pagayeur.



Analysez la situation afin de proposer une zone de passage idéale et sécuritaire au pagayeur.



Indiquez au pagayeur le passage à suivre de manière claire.

En tout temps, respectez les zones d'accès à l'eau déterminées.

Le respect et la bienveillance sont les clés d'une cohabitation harmonieuse.

Réalisé en collaboration avec :

